

La Qualité Environnementale est-elle normalisable ?

*Le petit guide VAD
pour s'y retrouver
dans la jungle des
Labels,
Référentiels,
Certifications*

Novembre 2010

Avec les partenaires de ses actions

Sommaire

Introduction.....	3
>> Le constat : une multitude de démarches de qualité environnementale des bâtiments en Rhône-Alpes !	3
>> Pourquoi ce guide ?.....	3
>> Une histoire très récente... qui débute vers la fin des années 90 en Europe et aux USA.....	4
>> Par la suite, des standards qui ont connu dans certains pays des évolutions importantes.....	4
>> Au final, des approches très variées selon les pays	5
Référentiels, labels, certifications : de quoi parle-t-on ?	6
>> Définition du terme de « référentiel »	6
>> Différence entre label et certification	6
Comparatif des différentes démarches	7
>> Présentation.....	7
>> Points de vigilance	7
>> Labels réglementaires	8
>> Référentiels régionaux.....	8
>> Certifications et labels nationaux	8
>> Certifications internationales	10
Intérêt et limites des démarches de référentiels, labellisation et certification	11
Conclusion - proposition	14
Annexe : fiches d’analyse	15
>> Présentation de ces fiches.....	15
>> Les fiches à consulter	15
Glossaire :	16

Introduction

« Le présent guide est le fruit d'un travail collectif de professionnels du réseau VAD et de ses partenaires. Il tente de répondre aux besoins souvent exprimés par les décideurs et élus des collectivités, les maîtres d'ouvrage publics ou privés et leurs conseils, les maîtres d'œuvre (architectes et ingénierie) comme par les entreprises, d'un document de synthèse et de référence leur permettant de s'y retrouver dans la jungle mouvante des labels, certifications et référentiels.

Sans prétendre être exhaustif, il présente un état des lieux comparatif et une photographie du paysage complexe des normes et référentiels appliqués à l'échelle régionale, à l'orée de la période « post-Grenelle 2 » qui s'ouvre, avant que la RT 2012 et les derniers décrets d'application de la loi ne viennent encore modifier la donne, en accélérant et en précisant les exigences.

Sur la base de l'expérience, il tente un début d'évaluation comparative des différents dispositifs ou documents de référence, leurs points forts et leurs limites, ... et leurs lourdeurs. Il met en évidence le retard pris dans le domaine de la réhabilitation, comparativement à l'appareillage méthodologique de la construction neuve.

Il porte un regard plus large sur les normes, démarches et labels à l'échelle européenne et mondiale, et constitue un premier jalon sur la longue marche d'une convergence des démarches, outils, certifications et labels, à laquelle Ville et Aménagement Durable souhaite contribuer avec de nombreux partenaires régionaux, nationaux, européens ou internationaux.

Il pose de manière critique et ouverte, sans a-priori, mais sur la base du retour d'expérience, la question de la normalisation possible ou pas, souhaité ou pas, de la démarche. Mal nécessaire, outil indispensable et incitatif, simple langage commun, ou pour certains risque d'une déviance contre-productive préjudiciable à la qualité réelle, physique et vécue des opérations.

En ce sens, ce travail est assez représentatif de la mission de Centre de ressources régional pour le développement durable, la qualité environnementale des bâtiments et aménagements que VAD s'est donnée, soutenue par la région Rhône-Alpes comme par l'ADEME. Mais aussi lieu de débat et de confrontation sur la base de nos pratiques, pour faire avancer les choses, ... pour que cette histoire de Label(s) ne devienne pas une histoire ... de tour de Babel. »

Jean Pierre Marielle, Président de Ville et Aménagement Durable

>> Le constat : une multitude de démarches de qualité environnementale des bâtiments en Rhône-Alpes !

Devant l'enjeu de demain d'obtenir un parc de bâtiments existants et neufs performants sur le plan de l'efficacité énergétique et plus largement de la qualité environnementale, de nombreuses démarches ont été développées sous la forme de référentiels, labels et certifications, que ce soit à **l'échelle nationale** (ex : la certification NF Logement démarche HQE®) que **régionale** (ex : le référentiel Habitat Durable du Grand Lyon et de l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération lyonnaise, en partenariat avec l'ADEME). Elles ont pour objectif de donner un **cadre de conception**, mais aussi de **généraliser les bonnes pratiques**.

En parallèle de ces démarches, d'autres dispositifs d'aides permettent également d'encourager la réalisation de bâtiments performants (ex : l'appel à projet PREBAT, mis en œuvre par l'ADEME et les Régions, qui permet de constituer des échantillons régionaux de bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique).

>> Pourquoi ce guide ?

Face à cette multiplicité de démarches, les difficultés sont nombreuses pour les professionnels de la construction (problèmes de lisibilité, de lourdeur, de compatibilité,... de celles-ci) et ce guide a donc pour objectif :

- de faire un état des lieux de l'ensemble des démarches, permettant en particulier de pouvoir les comparer entre elles
- de faire ressortir l'intérêt mais aussi les limites de celles-ci.

Points de vigilance :

Les sujets abordés par le guide étant au cœur de l'actualité, les informations présentées seront amenées à évoluer très rapidement. Ainsi, des mises à jour seront à prévoir, en particulier concernant le tableau comparatif et les fiches d'analyse, et seront à retrouver sur le site internet de Ville et Aménagement Durable : <http://www.ville-amenagement-durable.org>.

Historique

Un peu d'histoire : les pays industrialisés à la recherche de standards de construction respectueux des principes du développement durable

>> Une histoire très récente... qui débute vers la fin des années 90 en Europe et aux USA

Sous l'impulsion de la Commission Européenne (programme CEPHEUS – 1997 / Direction-Générale Transport & Energie, programme RESTART 1999) :

- **Des certificats de performance énergétique testés sur des programmes de logements ont vu le jour**
(ALL, AUT, BEL, LUX, NL / Passiv Haus – SUISSE / Minergie)

Sous l'impulsion des gouvernements s'appuyant sur des structures de contrôle ou de recherche sur les bâtiments (Green building Council, BRE, CSTB...) :

- **Des méthodes globales de conception éco-efficace dans lesquels l'énergie n'est pas la seule entrée ont été développées :**
(Systèmes à points développés aux USA – Leed / GB – Breeam – Décret d'éco efficience paru en 2007 en Espagne)
- **Des labels de performance énergétique articulés aux réglementations thermiques ont été mis en place :**
En France par exemple, les labels HPE (Haute Performance Energétique) et THPE (Très Haute Performance Energétique).

A l'initiative du secrétaire permanent du PUCA en 1993 :

- L'A.T.E.C. (Atelier Technique et Environnement) a été créé afin de fixer des critères d'évaluation des performances des constructions en matière de protection de l'environnement
- **Les cibles de la HQE** (Haute Qualité Environnementale) ont été définies par cet atelier
- En 1996, **l'association HQE a été créée**. Autour d'elle, un réseau d'acteurs s'est regroupé par le biais d'un forum hybride de cinq collègues représentant des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des entreprises industrielles, des scientifiques et des organismes de conseil et de soutien. La définition de la qualité environnementale du bâtiment a pris les traits d'un référentiel. Déclinée en 14 cibles, l'approche a été basée sur la combinaison d'une méthode de management de projet et de la définition préalable de thèmes à traiter.¹

>> Par la suite, des standards qui ont connu dans certains pays des évolutions importantes...

En Suisse :

L'approche essentiellement énergétique de Minergie a été complétée par l'élaboration d'un nouveau certificat Minergie Eco.

En France :

Au vu du succès de la démarche HQE®, et à la demande des maîtres d'ouvrage, des certifications ont été élaborées.

Mais leur coût et leur complexité ont entraîné une méfiance des acteurs. De plus, leurs objectifs n'étaient pas toujours à la hauteur des enjeux environnementaux et énergétiques, et ces certifications se sont révélées lourdes à mettre en œuvre et inadaptées à certaines spécificités des bâtiments.

En 2006, le **Collectif Effinergie** a vu le jour, inspiré par les enseignements d'une étude CSTB/Prébat et par le succès d'initiatives type Passivhaus® et Minergie®. L'idée est d'adapter ces démarches au contexte français (climat, réglementation, ...).

Mi juin 2007, l'arrêté des labels haute performance énergétique comprenant le label BBC 2005 a été publié et une convention a été signée avec les organismes certificateurs pour la délivrance du label BBC-Effinergie® dans le neuf, en reprenant les valeurs définies par l'association Effinergie. Ainsi, les constructions neuves ont pu être labellisées BBC-ffinergie®, sur la base des certifications et des mêmes méthodes de calculs que pour la RT 2005.

L'Association Effinergie a ensuite étendu le label BBC aux bâtiments existants avec le lancement du nouveau label BBC-Effinergie® pour la rénovation et la signature d'une convention avec les organismes certificateurs.

A ces 2 labels BBC Effinergie® et BBC Effinergie® pour la rénovation sont adossées des aides économiques et financières spécifiques (Eco PTZ, crédit d'impôt, prêt bonifié,...).

¹ Source : *L'émergence de l'habitat durable en France : quelle offre ?*, Sophie Nemoz, PUCA, novembre 2007

En parallèle de ces dynamiques nationales, des groupes et réseaux de professionnels souhaitant intégrer l'environnement dans le bâtiment ont vu le jour en région. C'est ainsi que **des démarches de création de standards adaptés aux enjeux locaux et/ou permettant d'aborder des thématiques non couvertes par les certifications existantes** ont été créées et se sont développées localement. Elles ont permis d'accompagner et d'encourager la production de certaines typologies de bâtiments selon une approche de qualité environnementale, en y adossant bien souvent des aides financières. A titre d'exemple, la Région Rhône-Alpes a élaboré dès 1998 un référentiel de qualité environnemental pour la construction de ses lycées.

Enfin, le **Grenelle de l'Environnement** a donné des objectifs ambitieux en terme de construction et de réhabilitation, nécessitant une modification en profondeur des pratiques. En particulier, pour le neuf, les objectifs sont les suivants :

- au 1er novembre 2011: tous les bâtiments tertiaires publics neufs et logements neufs de l'ANRU devant être au niveau BBC, sur les 5 usages réglementés de l'énergie
- au 1er janvier 2013 : tous les bâtiments neufs devant être au niveau BBC
- Au 1er janvier 2021 : tous les bâtiments neufs devant être à énergie positive, sur tous les usages de l'énergie, avec prise en compte de l'énergie grise.

>> Au final, des approches très variées selon les pays

Ces différentes démarches diffèrent selon les pays :

- Axées exclusivement sur l'énergie ou non,
- Avec ou sans objectifs de performances quantifiés et/ou qualifiés,
- Avec ou sans obligation d'utiliser un système de management environnemental (SME),
- A points ou selon des critères à remplir,
- Avec ou sans obligation de résultats,
- ...

En l'absence de principes de base communs et de méthodes comparables de cotation, ces systèmes peuvent générer une confusion pour les acteurs de la construction.

C'est dans ce cadre qu'en 2008, le CSTB (dont la filiale CertiVÉA délivre la certification NF Démarche HQE® aux bâtiments tertiaires) et le BRE (Building Research Establishment, organisme britannique qui délivre la certification BREEAM) ont annoncé leur volonté de créer, avec d'autres partenaires européens et mondiaux, le réseau **SB Alliance (Sustainable Building Alliance)** dont la mission sera de faire converger au plan international les méthodes d'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments.

Enfin, en juillet 2010, les professionnels français se sont fédérés en créant l'Association « **France Green Building Council** », s'affiliant au réseau mondial du WORLD GBC. Le GBC (Green Sustainable Building Council) regroupe dans le monde 50% des professionnels travaillant dans le secteur des immeubles « verts ». Ce Conseil Français de la Construction Durable a pour groupe fondateur le CSTB, l'Afnor, Qualitel, l'association HQE, l'IFPEB, Effinergie et Résobat. Il vise à mobiliser l'ensemble du secteur de la construction afin d'atteindre la généralisation de la qualité environnementale des bâtiments en France. Il a aussi pour objet d'être la plateforme française de réflexion, d'action et de communication de l'entité internationale.

Référentiels, labels, certifications : de quoi parle-t-on ?

D'une manière générale, ces notions peuvent être définies de la manière suivante :

>> Définition du terme de « référentiel »

« L'élaboration de référentiels porte à la fois sur une liste de thèmes et de cibles à traiter et sur la mise en place d'un système de gestion de projet permettant de rendre opérationnelle et rationnelle la conduite des projets. »¹

En résumé :

$$\begin{array}{c} \text{Un référentiel} \\ = \\ - \text{ Des objectifs de performances qualitatifs et/ou quantitatifs à atteindre} \\ + \\ - \text{ 1 SME (Système de Management Environnemental) permettant de les satisfaire} \end{array}$$

>> Différence entre « label » et « certification »

« **La certification** est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel.

La certification est une démarche volontaire. Toute entité, pour laquelle il existe un référentiel pour ses activités, peut demander à faire certifier ses produits industriels ou ses services.

L'organisme certificateur assure l'instruction du dossier. Il examine la demande de certification et procède à l'évaluation des produits industriels ou services concernés (notamment au moyen d'essais, audits...) au regard des caractéristiques énoncées dans le référentiel. En se fondant sur les informations recueillies, il décide d'octroyer ou non la certification. Celle-ci est accordée pour une durée limitée pendant laquelle une surveillance est exercée par l'organisme certificateur.

L'obtention d'une certification a un coût correspondant aux frais de gestion du dossier, frais d'essais et d'audits, droit d'usage de la marque, etc.

Un référentiel de certification est un document technique définissant les caractéristiques que doit présenter un produit industriel ou un service et les modalités du contrôle de la conformité à ces caractéristiques.

On peut rencontrer des démarches de type « **label** » ou « contrôlé par un organisme indépendant ». Elles ne constituent pas des certifications. Ces pratiques ne sont pas encadrées par des dispositions réglementaires mais sont licites tant qu'elles n'induisent pas de confusion avec une véritable certification dans l'esprit du public. »²

En résumé :

Les labels sont plus faciles à mettre en place, et plus souples d'utilisation que les certifications :

- Ils ne doivent pas nécessairement être conformes à une norme (de certifications de produits, de gestion de la qualité, de sécurité, etc.)
- Ils peuvent être délivrés par des acteurs non agréés

Les critères d'attribution d'une certification sont donc plus stricts que ceux d'un label.

Pour le reste, labels et certifications ont de nombreux points communs :

- Ils constituent un service payant qui permet d'attester qu'un acteur, un produit ou un processus est conforme à un cahier des charges de spécifications techniques (ou à une norme, dans le cas de la certification)
- Ils permettent à ceux qui ont acheté ce service de valoriser un acteur, un produit ou un processus grâce à un logo (marque, signe, numéro, etc.).

¹ Source : *Dispositif pour la QE dans le logement social neuf en région Rhône Alpes*, ADEME – Région Rhône-Alpes – ARRA HLM, version juin 2009

² Source : *La certification des produits industriels et des services en 7 questions*, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, novembre 2004

Comparatif des différentes démarches

>> Présentation

Pour aider le professionnel à comparer les démarches entre elles d'un point de vue, quatre tableaux synthétiques ont été réalisés et présentent :

- les **labels réglementaires**
- les **référentiels régionaux**
- les **certifications et labels nationaux**
- les **certifications et labels étrangers.**

Les critères sont les suivants :

- le **champ d'application** :
 - o Type de bâtiment (*ex : logement*)
 - o Neuf / réhabilitation
 - o Détail type de bâtiment (*ex : Tous les logements neufs sur l'agglomération lyonnaise*)
- le **nom de la démarche**
- le **type de démarche** : référentiel, label/certification
- le **porteur** (pour les référentiels) ou le **certificateur** (pour les labels et certifications)
- les **exigences / recommandations techniques** :
 - o Intégration du bâtiment dans le site
 - o Matériaux et produits de construction
 - o Maîtrise des flux : consommations énergétiques, enveloppe, couverture d'ENR, étanchéité, eau
 - o Santé - Confort
 - o Déchets chantier

Chaque exigence/recommandation technique est évaluée suivant le code suivant : 0 : Non ; 1 : Abordé / recommandé ; 2 : Traité / Quantifié

- la **présence ou non d'un système de management opérationnel (SMO)**
- la **nécessité d'un outil informatique**
- la **date de dernière mise à jour** de la démarche
- la **présence ou non d'une fiche d'analyse**. Celle-ci complète les informations renseignées dans le tableau et met en avant le retour d'expérience issu des professionnels de VAD (cf. paragraphe : « Annexe »).

>> Points de vigilance

Pour garder leur pertinence, ces tableaux ainsi que les fiches d'analyse doivent être **régulièrement mis à jour**.

En effet, certaines démarches sont en cours de mises à jour. En particulier, une nouvelle version des référentiels suivants : *Dispositif pour la QE dans le logement social neuf en Région Rhône-Alpes 2009* de l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et l'ARRA HLM et *Référentiel "Bureaux" 2006* du Grand Lyon, de l'ADEME et l'ALE de l'agglomération lyonnaise verra le jour en 2011.

D'autres sont en cours d'élaboration : labels Effinergie passif et à énergie positive, référentiel « Zones d'activités » (SEPAL - Grand Lyon), certifications : NF HQE stations d'épuration (Certivéa), équipements sportifs (Certivéa), piscine et centres aquatiques (Certivéa), NF HQE Breglobal (Certivea - BRE-Global),...

Ainsi, ces informations sont à retrouver sur le site internet de VAD : www.ville-amenagement-durable.org, avec leur date d'actualisation¹.

¹ Actualisation à minima annuelle

>> Labels réglementaires

CHAMP D'APPLICATION			DEMARCHE	TYPE	PORTEURS (pour réf.) ou CERTIFICATEURS (pour label-certif)	EXIGENCES/RECOMMANDATIONS									SMO	OUTIL INFORMATIQUE	DATE DERNIERE MISE A JOUR DU REFERENTIEL	FICHE D'ANALYSE
Type bâtiment	Neuf/Réhab	Détail type bâtiment				Intégration bât. dans site	Matériaux et produits de construction	Consommations énergétiques (kWh/m²/an) ¹	Enveloppe ²	Couverture d'ENR	Etanchéité à l'air ³	Eau	Santé - Confort	Déchets chantier				
Logement/ Autre	Neuf	-	HPE RT 2005 Arrêté du 8 mai 2007	LABEL Réglementaire/ CERTIFICATION	Logement : CERQUAL, CEQUAMI, PROMOTELEC Autre : CERTIVEA	0	0	HPE et HPE ENR : CepsCepref-10% THPE : CepsCepref-20% THPE ENR : CepsCepref-30% BBC : Cep ≤ 50* (bâtiment à usage habitation) ; Cep ≤ Cepref-50% (bâtiment à usage autre que habitation)	Cf. RT2005 Garde-fous par parois	HPE ENR : Cepchauff > 50% en biomasse ou > 60% en rés. de chaleur THPE ENR avec 6 critères en choix (solaire PV, CES, Biomasse, PAC) avec à minima 50% de P* ENR pour ecs et chauff.	Logement : si BBC : I4≤0,6 en résidentiel, I4≤1 en coll Autre : non	0	0	0	oui (au niveau des porteurs)	calcul RT05	mai-07	oui (fiche BBC Effinergie)
Logement/ Autre	Réhabilitation	Bâtiments existants achevés après le 1er janvier 1948 et qui font l'objet de travaux de rénovation	HPE rénovation 2009 Arrêté du 29 septembre 2009	LABEL Réglementaire/ CERTIFICATION	Logement : CERQUAL, CEQUAMI, PROMOTELEC Autre : CERTIVEA	0	0	Logement : HPE rénovation : Ceps 150* BBC rénovation : Ceps 80* Autre : BBC rénovation : Ceps Cepref-40%	cf. RT existant globale. Garde-fous par parois rénovées.	Non	Logement : Mesure obligatoire/pas de valeur cible Autre : non	0	0	0	oui (au niveau des porteurs)	calcul RT05	sept-09	oui (fiche BBC Effinergie Rénovation)

>> Référentiels régionaux

CHAMP D'APPLICATION			DEMARCHE	TYPE	PORTEURS (pour réf.) ou CERTIFICATEURS (pour label-certif)	EXIGENCES/RECOMMANDATIONS									SMO	OUTIL INFORMATIQUE	DATE DERNIERE MISE A JOUR DU REFERENTIEL	FICHE D'ANALYSE
Type bâtiment	Neuf/Réhab.	Détail type bâtiment				Intégration bât. dans site	Matériaux et produits de construction	Consommations énergétiques (kWh/m²/an) ¹	Enveloppe ²	Couverture d'ENR	Etanchéité à l'air ³	Eau	Santé - Confort	Déchets chantier				
Logement	Neuf	Logement social	Dispositif pour la QE dans le logement social neuf en Région Rhône-Alpes 2009	REFERENTIEL	REGION RA ADEME ARRA HLM	2	2	TP : Cep ≤ 60* BBC : Cep ≤ 50*	TP : Ubat < 0,6 BBC : Ubat < 0,5	TP : 20% BBC : 40%	TP : I4 ≤ 1,2 en coll. et ≤ 0,8 en MI BBC : I4 ≤ 1 en coll. et ≤ 0,6 en MI	2	2	1	Programme environnemental obligatoire	calcul RT05 STD obligatoire pour BBC outils methodo Qté bois & tx ER	juin-09	oui
Logement	Neuf	Tous logements neufs sur l'agglomération lyonnaise	Référentiel Habitat Durable 2009	REFERENTIEL	GRAND LYON ALE 69	2	2	TP : Cep ≤ 72 BC : Cep ≤ 60 BBC+ : 0 < Cep < 40	TP : Ubat ≤ 0,6, isol ≤ 0,8 BC : Ubat ≤ 0,5, isol ≤ 0,7	TP : 20% BC : 40%	TP : I4 ≤ 1,2 en coll et ≤ 0,8 en MI (souple) BC : I4 ≤ 1 en coll et ≤ 0,6 en MI BBC+ : I4 ≤ 0,6 en coll et ≤ 0,4 en MI	2	2	2	oui	calcul RT05 STD outils methodo Qté bois & tx ER	sept-09	oui
Logement	Neuf	Logement étudiant	Référentiel pour la construction de logements étudiants durables	REFERENTIEL	REGION RA ADEME	2	2	BBC : Cep < 50* BPAS : Cep < 40*	BBC : Ubat < Ubat ref - 15% isol < 0,7	Ferme : min 15% à 20% Souple : 40%	BBC : I4 ≤ 1 BEPAS : I4 ≤ 0,5 et viser le niveau PassivHaus n50 < 0,6	2	2	1	oui	calcul RT05 STD	nov-09	non
Logement	Neuf	Logement social	Référentiel METRO - 2007	REFERENTIEL	METRO GRENOBLE ALE AGGLO GRENOBLE	1	2	HPE : cf RT2005 et élec spécifique par log. (fonction du bât.) THPE : cf RT2005 et élec spécifique par log. (fonction du bât.) 50 kWh : Chauff et ecs < 50 Elec spécifique par log. (fonction du bât.)	Pour acquisition-amélioration : Uparois sur min 50% de surface concernée	min 10% de la production de chaleur min 50% conso élec parties communes	non	0	0	0	non	calcul RT05	2007	non
Logement	Réhabilitation	Copropriétés privées construites entre 1945 et 1975 sur l'agglomération grenobloise	Référentiel travaux - Campagne isolation	REFERENTIEL	GRENOBLE ALPES METROPOLE	0	0	Cep ≤ 80* soit 96	Garde fou par paroi	Non	I4 < 1,3	0	0	0	non	non	sept-09	oui
Autre	Neuf	Bureaux neufs sur l'agglomération lyonnaise	Référentiel Bureaux 2006	REFERENTIEL	GRAND LYON ALE 69 ADEME	2	1	Cep < Cepref-20% Chauff ≤ 35 kWh/m²SU/an Raf ≤ 100 kWh/m²SU/an Ecl ≤ 20 kWh/m²SU/an Elec (autre) ≤ 50 kWh/m²SU/an	Ubat ≤ 0,7	Si faisabilité : PV avec min 0,03 m²/m²shon, Pmin=2 kWc	non	0	0	1	oui	calcul RT05 STD	déc-06	oui
Autre	Neuf/ réhabilitation	Lycées région	Référentiel Lycée 2008	REFERENTIEL	REGION RA	2	2	B : C ≤ Cref - 10 % : Bchs 60 kWhutile/m²SDO/an P : C ≤ Cref - 20 % : Bch ≤ 40 kWhutile/m²SDO/an TP : C ≤ Cref - 40 % : Bch ≤ 35 kWhutile/m²SDO/an	B : Ubat < Ubat ref-10% P : Ubat < Ubat ref-20% TP : Ubat < Ubat ref-30%	Etude d'opportunité	B : I4 < 1,7 TP : I4 < 1,5 TP : I4 < 1,3	2	2	2	oui	calcul RT05 STD	déc-08	non
Logement/ Autre	Neuf/ réhabilitation	-	Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens	REFERENTIEL + Démarche d'accompagnement et d'évaluation	Association Bâtiments Durables Méditerranéens	2	2	Niveau BBC Effinergie (justifié par étude thermique réglementaire)	-	Recommandation : - au moins la moitié du chauffage est d'origine renouvelable - au moins la moitié de l'énergie consommée est d'origine renouvelable	non	2	2	2	non	calcul RT + STD si disponible	sept. 09	oui

>> Certifications et labels nationaux

CHAMP D'APPLICATION			DEMARCHE	TYPE	PORTEURS (pour réf.) ou CERTIFICA- TEURS (pour label- certif)	EXIGENCES/RECOMMANDATIONS										SMO	OUIL INFORMA- TIQUE	DATE DERNIERE MISE A JOUR DU REFEREN- TIEL	FICHE D'ANALYSE
Type bâtiment	Neuf/Réhab	Détail type bâtiment				Intégration bât dans site	Matériaux et produits de construc- tion	Consommations énergétiques (kWh/m²/an) ¹	Enveloppe ²	Couverture d'ENR	Etanchéité à l'air ³	Eau	Santé - Confort	Déchets chantier					
Logement	Neuf	-	BBC Prioriterre	LABEL/ CERTIFICATION	PRESTATERRE	2	2	Attribution de points si obtention du Label Minergie ou Minergie P	Attribution de points si obtention du Label Minergie ou Minergie P	Non	14 ≤ 0,32 ou n50 ≤ 1	2	2	2	non	si obtention label Minergie ou Minergie P : Lesosai + autres (logiciels suisses)	oct-09	non	
Logement	Neuf	-	H&E 2008	LABEL/ CERTIFICATION	CERQUAL	1	2	5 niveaux : HPE, HPE EnR, THPE, THPE EnR, BBC-Effinergie cf. "HPE RT2005"	cf. "HPE RT2005"	cf. "HPE RT2005"	cf. "HPE RT2005"	1	1	1	oui	calcul RT05	janv-08	oui	
Logement	Neuf	Maisons individuelles ou logements collectifs comprenant au moins un espace sommeil et un coin cuisine	Performance	LABEL/ CERTIFICATION	PROMOTELEC	0	0	5 niveaux : HPE, HPE EnR, THPE, THPE EnR, BBC-Effinergie cf. "HPE RT2005"	Garde fou par paroi	cf. "HPE RT2005"	cf. "HPE RT2005"	0	0	0	non	cf. "HPE RT2005"	mai-10	non	
Logement	Réhabilitation	Ml et log coll à chauffage individuel existants en F. métropolitaine, achevée depuis plus de 5 ans., et faisant l'objet de travaux de rénovation	Rénovation énergétique	LABEL/ CERTIFICATION	PROMOTELEC	0	0	* : Cep > 210* et gain de perf énergétique >=50% ** : 151* ≤ Cep ≤ 210* *** : 101* ≤ Cep ≤ 150* **** : Cep ≤ 100* Effinergie rénovation : Cep ≤ 80* (cf. BBC rénovation - HPE rénovation 2009)	Garde fou par paroi	Non	oui si Effinergie Rénovation	0	0	0	non / au niveau des porteurs	BAO® Pro Expert de Promodul ou selon la méthode Th C-E ex	févr-09	oui	
Logement	Réhabilitation	Logements achevés depuis au moins 5 ans, faisant l'objet d'une rénovation et équipés d'une installation de chauffage électrique couvrant l'ensemble des besoins	Habitat existant	LABEL/ CERTIFICATION	PROMOTELEC	0	0	Coefficient Cg ≤ 120 (voir fiche pour définition)	Garde fou par paroi	non	0	0	0	0	non	non	févr-08	oui	
Logement	Neuf	-	NF Logement - Démarche HQE®	LABEL/ CERTIFICATION	CERQUAL	2 (si P sur cible 1)	2	P : Cep ≤ Cepref-10% et Cep ≤ Cepmax -10% ; TP option thpe : Cep ≤ Cepref-20% et Cep ≤ Cepmax-20% TP option thpe enr : Cep ≤ Cepref-30% et Cep ≤ Cepmax-30% TP option BBC Effinergie : Cep ≤ 50*	-	cf. "HPE RT2005"	non	2	2	2	oui	calcul RT05	mars-09	non	
Logement	Neuf	Maison individuelle	Maison Haute Performance Energétique	LABEL/ CERTIFICATION	CEQUAMI	0	1	5 niveaux : HPE, HPE EnR, THPE, THPE EnR, BBC-Effinergie cf. "HPE RT2005"	Cf. RT2005 Garde-fous par parois	cf. "HPE RT2005"	Oui, si option label BBC Effinergie	2	0	2	oui phase étude et chantier	calcul RT05	janv-10	non	
Logement	Neuf	Maison individuelle	NF Maison Individuelle (- Démarche HQE®)	LABEL/ CERTIFICATION	CEQUAMI	0 (2)	0 (2)	Si pas de démarche HQE : respect RT 2005. Si démarche HQE : B : Cep ≤ Cepref P : Cep ≤ Cepref -10% TP : Cep ≤ Cepref au-delà de -10%	TP : Ubat ≤ Ubatbase	Oui si TP sur cible énergie	Non	0 (2)	0 (2)	0 (2)	oui	calcul RT05	mars-08	non	
Logement	Réhabilitation	Maison individuelle	NF Maison rénovée (- Démarche HQE®)	LABEL/ CERTIFICATION	CEQUAMI	0 (2)	0 (2)	Niveau HPE rénovation 2009 Si option label BBC Effinergie Rénovation : Cep < 80	cf. "HPE RT2005"	Oui si niveau "Option" : 50% des besoins ECS ou au moins 20% des besoins de chauffage sauf PAC 50%	Oui, si option label BBC Effinergie Rénovation	0 (2)	0 (2)	0 (2)	oui	calcul RT05	avr-10	non	
Autre	Neuf	Bureau - enseignement	NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE®, Bureaux-enseignement	LABEL/ CERTIFICATION	CERTIVEA	1	B : 1 P/TP : 2	B : Cep ≤ Cepref, P : Cep ≤ 0,80 Cepref (ou niveau du label THPE) TP : Cep ≤ 0,50 Cepref, jusqu'à bâtiment énergie zero et bâtiment énergie positive	Ubat ≤ Ubatbase	Oui	TP : I4 ≤ I4,référence	2	B : 1 P/TP : 2	B : 1 P/TP : 2	oui	calcul RT05 ou éventuellement STD	déc-08	non	
Autre	Neuf	Etablissement de santé	NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE®, Santé	LABEL/ CERTIFICATION	CERTIVEA	1	2	B : Cep ≤ Cepref, P : Cep ≤ 0,80 Cepref (ou niveau du label THPE), TP : Cep ≤ 0,50 Cepref (ou au niveau BBC)	Ubat ≤ Ubatbase	Etude de faisabilité (B)	TP : I4 ≤ I4,référence	2	2	B : 1 P/TP : 2	oui	calcul RT05 + STD obligatoire	juil-08	oui	
Autre	Neuf	Centres et quartiers commerciaux, bâtiments commerciaux en zone d'activité et les commerces en pied d'immeuble (si le bâtiment entier est certifié) à l'exclusion des commerces alimentaires	NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE®, Commerce	LABEL/ CERTIFICATION	CERTIVEA	1	B : 1 P/TP : 2	B : Cep ≤ Cepref, P : Cep ≤ 0,80 Cepref (ou niveau du label THPE), TP : Cep ≤ 0,50 Cepref (ou au niveau BBC)	Ubat ≤ Ubatbase	Etude de faisabilité (B)	TP : I4 ≤ I4,référence	2	B : 1 P/TP : 2	B : 1 P/TP : 2	oui	calcul RT05	déc-08	non	
Autre	Neuf	Hôtels et bâtiments d'hébergement touristique assimilable ou non à des bâtiments à usage d'habitation. Hors meublés de tourisme, gîtes de France, chambres d'hôtes.	NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE®, Hotellerie	LABEL/ CERTIFICATION	CERTIVEA	1	2	B : Cep ≤ Cepref, P : Cep ≤ 0,80 Cepref (ou niveau du label THPE), TP : Cep ≤ 0,50 Cepref (ou au niveau BBC) Conso (clim-chambres) B : <70-80 kWhep/m²SHON/an	Ubat ≤ Ubatbase	Etude de faisabilité (B)	TP : I4 ≤ I4,référence	2	2	2	oui	calcul RT05 ou éventuellement STD	janv-09	oui	
Autre	Neuf/ réhabilitation	Plateforme logistique en construction neuve ou réhabilitation lourde (i.e. bâtiments regroupant une majorité de locaux à activités logistiques)	NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE®, Plateforme logistique	LABEL/ CERTIFICATION	CERTIVEA	0	B : 1 P/TP : 2	Bureaux et entrepôts chauffés à plus de 12°C : B : Cep ≤ Cepref, P : Cep ≤ 0,80 Cepref ; TP : Cep ≤ 0,50. Entrepôts chauffés à moins de 12°C : P : Cep ≤ Cepref	Bureaux : B : Ubat ≤ Ubat,max Entrepôts chauffés à plus de 12°C : B : Ubat ≤ Ubat,max Entrepôts chauffés à moins de 12°C : P : Ubat ≤ Ubat,max Bureaux et entrepôts : TP : Ubat ≤ Ubat,ref - 15%	B : Etude de faisabilité TP : Exploitation EnR	Bureaux : TP : I4 ≤ 1,2 Entrepot : TP : I4 ≤ 2,5	2	2	2	oui	calcul RT05 + STD pour niveau P ou TP sur Energie	janv-09	non	
Autre	Neuf/ réhabilitation	Bâtiments regroupant une majorité de locaux à usage de bureau, d'enseignement, d'hôtellerie, de santé ou de commerce	NF Bâtiments Tertiaires en Exploitation - Démarche HQE®	LABEL/ CERTIFICATION	CERTIVEA		2	Limitation Cep avec distinction : PC déposé avant ou après le 1er juin 2001 + diagnostic énergétique + DPE + optimisation du suivi de la consommation d'énergie + analyse de consommation, mise en place d'un service d'efficacité énergétique...	Distinction : PC déposé avant ou après le 1er juin 2001	B : "Mener une réflexion sur ENR" P : Etude de faisabilité	non	2	2	2 (travaux en site occupé)	oui	calcul RT05	juil-09	non	

>> Certifications internationales

CHAMP D'APPLICATION			DEMARCHE	TYPE	PORTEURS (pour réf.) ou CERTIFI- TEURS (pour label- certif)	EXIGENCES/RECOMMANDATIONS								SMO	OUTIL INFORMA- TIQUE	DATE DERNIERE MISE A JOUR DU REFEREN- TIEL	FICHE D'ANALYSE	
Type bâtiment	Neuf/Réhab	Détail type bâtiment				Intégration bât. dans site	Matériaux et produits de construc- tion	Maitrise des flux			Santé - Confort	Déchets chantier						
						Consommations énergétiques (kWh/m ² /an) ¹	Enveloppe ²	Couverture d'ENR	Etanchéité à l'air ³	Eau								
Logement/ Autre	Neuf/ réhabilitation	-	Minergie	LABEL/ CERTIFICATION	PRESTATERRE	1	0	Logement : Chauff + ecs+ventil ≤ 38 kWh/m ² SRE/an logement rénovation ≤ 60 kWh/m ² SRE/an Autre : Chauff + ecs+ventil : voir liste détaillée par type de bâtiment	-10% de la norme SIA à titre indicatif 15 à 20 cm isolant, double vitrage	Recommandé	non obligatoire mais conseillée	0	0	0	non	Lesosai + autres (logiciels suisses)	janv-09	oui
Logement/ Autre	Neuf/ réhabilitation	Logement : Habitat coll. individuel Autre : tout bâtiment sauf piscine	Minergie P	LABEL/ CERTIFICATION	PRESTATERRE	1	0	Logement : Chauff + ecs+ventil ≤ 30 kWh/m ² SRE/an logement rénovation ≤ 30 kWh/m ² SRE/an Autre : Chauff + ecs+ventil : voir liste détaillée par type de bâtiment	-40% de la norme SIA à titre indicatif Uopaque < 0,15 W/m ² K Uw < 0,8 W/m ² K (Triple Vitrage)	Nécessaire mais pas exigé	n50 ≤ 0,6	0	0	0	non	Lesosai + autres (logiciels suisses)	janv-09	oui
Logement/ Autre	Neuf	Autre : bureaux, écoles	Minergie Eco	LABEL/ CERTIFICATION	PRESTATERRE	1	2	Logement : Chauff + ecs+ventil ≤ 38 kWh/m ² SRE/an logement rénovation ≤ 60 kWh/m ² SRE/an Autre : Chauff + ecs+ventil : voir liste détaillée par type de bâtiment	-10% de la norme SIA à titre indicatif 15 à 20 cm isolant, double vitrage	Recommandé	non obligatoire mais conseillée	2	2	2	non	Lesosai + autres (logiciels suisses)	janv-09	oui
Logement/ Autre	Neuf	Autre : bureaux, écoles	Minergie P Eco	LABEL/ CERTIFICATION	PRESTATERRE	1	2	Logement : Chauff + ecs+ventil : ≤ 30 kWh/m ² SRE/an Autre : Chauff + ecs+ventil : voir liste détaillée par type de bâtiment	-40% de la norme SIA à titre indicatif Uopaque < 0,15 W/m ² K Uw < 0,8 W/m ² K (Triple Vitrage)	Nécessaire mais pas exigé	n50 ≤ 0,6	2	2	2	non	Lesosai + autres (logiciels suisses)	janv-09	oui
Logement/ Autre	Neuf/ réhabilitation	Autre : Bureaux	Leed (US)	LABEL/ CERTIFICATION	US Green Building Council (USGBC)	1	2	Neuf : min : réf -12% à -48% Rénovation : min : réf -8% à -44%	Oui (seuils ASHRAE)	Gradation de points de 1 à 13% de couverture des besoins énergétiques	Non	2	2	2	oui	Ceux répondant aux demandes de la méthode ASHRAE 90.1	Canada : version 2004 ; US : version 2009	oui
Logement/ Autre	Neuf/ réhabilitation	-	Passiv Haus	LABEL/ CERTIFICATION	LA MAISON PASSIVE	1	1	Logement : BChauff ≤ 15 kWh/m ² /an Breifr ≤ 15 kWh/m ² /an Tous usages (électromén inclus) ≤ 120 kWh/m ² eq SDO Puissance < 10W/m ² Autre : Besoin chaleur QH ≤ 15 kWh/m ² eqsdo/an Bchauff (ep) ≤ 35 kWh/m ² eqsdo/an	Logement : Recommandations: Uparois < 0,15 -0,10 Ufenêtre < 0,8 avec g=60%	Non	n50 < 0,6	0	0	0	non	PHPP 2007	Logement : 01/10/2007 Tertiaire : 01/11/2007	non
Logement/ Autre	Neuf/ réhabilitation	Autre : Bureaux, centres commerciaux et petits commerces, petites unités industrielles, entrepôts et ateliers, écoles, résidences, sur- mesure, hôpitaux, universités, prisons...	Breeam (Angleterre)	LABEL/ CERTIFICATION	BREGLOBAL ltd	1	2	Indice d'émissions de CO2 du bâtiment inférieur de 1 à 70% par rapport à la référence	Non	de 0 à 15% minimum de couverture des besoins énergétiques totaux, selon le niveau recherché	Non	2	2	2	oui	Calculateurs de réduction de CO2, de consommation d'eau, de valeur écologique...; Invest	2008	oui

Légende :
¹ : Cep en kWh/m²SHON/an,
pour les usages réglementaires
² : U_{paroi} et U_{fen} en W/m²/K
³ : I₄ en m³/h/m² ou n₅₀ en vol/h
* Valeur adaptable suivant
RT2005 par rapport à la zone
climatique et l'altitude du site
MI : Maison individuelle
Log. : Logement
SDO : Surface Dans l'Œuvre
SRE : Surface de Référence
Énergétique

Intérêt et limites des démarches de référentiels, labellisation et certification

Ces démarches sont multiples et présentent de nombreuses spécificités. Cependant, une analyse générale de celles-ci peut être faite, mettant en avant leurs intérêts et limites.

- L'intérêt de ces démarches

Une aide méthodologique :

Ces démarches posent un cadre de conception et des objectifs communs de qualité pour les bâtiments. Elles permettent de guider les acteurs dans leur démarche, que ce soit le maître d'ouvrage dans la formulation de ses besoins et la hiérarchisation de ses préoccupations, ou les acteurs de la maîtrise d'œuvre en leur communiquant des tableaux de suivi ou même des exemples, parfois associés aux critères d'évaluation des préoccupations, de façon à expliciter la manière dont ils peuvent être satisfaits.

Ainsi, lorsque les documents sont clairs et pédagogiques, ils sont une véritable aide pour les équipes de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre.

L'intégration dans une dynamique :

➤ en interne :

Ces démarches ont un rôle émulateur pour tous les acteurs du projet, puisqu'un objectif commun est partagé. De plus, la mise en place de ces démarches implique un partage d'informations entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage tout au long des projets.

➤ en externe :

Certaines démarches permettent d'intégrer les acteurs du projet dans une véritable dynamique. *Exemples :*
- *Effinergie propose un dispositif d'accompagnements spécifiques, de formation et de communication sur les projets labellisés.*
- *La mise en place d'un forum sur le site www.logementsocialdurable.fr permet aux professionnels d'apporter leurs commentaires et de poser leurs questions sur le référentiel « Dispositif pour la qualité environnementale dans le logement social neuf en Région Rhône-Alpes ».*

Un intérêt en termes de performance :

Ces démarches, en imposant des exigences ou moyens minimum, ont pour objectif d'aller au-delà du simple respect de la réglementation thermique. Dans ce sens, elles peuvent être considérées comme un outil de progrès (ex : le label BBC-Effinergie® a été précurseur de la RT 2012).

Ainsi, elles permettent d'inciter les maîtres d'ouvrage à développer une posture d'anticipation sur les évolutions réglementaires, qu'ils vont devoir assimiler.

Elles permettent en particulier, par rapport au simple respect de la RT 2005, qui est axées sur l'énergie et non pas sur les confort :

- de s'ouvrir à d'autres thématiques que l'énergie : confort visuel, livret utilisateur permettant d'intégrer la question de vie du bâtiment,...
- d'utiliser des outils adaptés à cette « nouvelle » façon de construire : simulation thermique dynamique, calcul d'éclairage naturel,...

Enfin, elles doivent permettre plus de garanties sur les résultats. Les processus de labellisation permettent l'attestation crédible par un tiers de la performance obtenue.

Un outil de développement des politiques publiques :

Ces démarches sont pour les collectivités un outil de développement des politiques publiques, que ce soit à l'échelle nationale ou locale. *Exemple : inscrire dans un référentiel l'exigence d'un ratio minimum d'énergie photovoltaïque revient à encourager fortement le développement de cette filière.*

Un avantage financier et réglementaire :

Certaines démarches peuvent permettre d'obtenir des aides économiques et financières spécifiques (avantages fiscaux, subventions, ...). Elles peuvent également permettre de profiter d'avantages urbanistiques, comme la bonification du COS de 20%.

Un intérêt « marketing » :

L'obtention d'un label ou d'une certification peut servir d'outil marketing (intérêt d'affichage).

- Les limites de ces démarches

Trop de démarches ...

La profusion des démarches implique :

- Pour la maîtrise d'ouvrage : un problème de lisibilité : que doit-il inscrire dans son programme pour obtenir le projet répondant à son besoin ? Il arrive ainsi que les maîtres d'ouvrage s'y perdent, et finissent par choisir un niveau sans en cerner tous les enjeux.
- Pour la maîtrise d'œuvre : un temps d'étude important du fait du grand nombre de démarches à maîtriser.
- Plus généralement : des problèmes de compatibilité de ces démarches. En effet, dans certains projets, les démarches sont cumulées, mais sans grande cohérence entre elles. Exemple : un programme de logements sociaux situé sur le territoire du Grand Lyon peut cumuler le « Référentiel Habitat Durable du Grand Lyon » (imposé à toutes les opérations de logements sociaux que lance le Grand Lyon dans le cadre de cessions de terrain et de ZAC d'initiatives communautaires), le « Référentiel logement social Région RA 2009 » (afin d'obtenir des aides financières), ainsi que la certification « H&E » (intérêt d'affichage, ou pour obtenir des aides financières). Il y a donc un manque d'une certaine cohérence entre ces démarches qui peuvent se superposer.

Le « découpage » du marché de la certification par type d'usage entraîne, pour certains types de bâtiments, des difficultés pour être certifiés.

Exemple : le fait qu'un bâtiment regroupe les fonctions d'hôpital et d'EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) implique un traitement différencié pour chacune de ces fonctions (l'hôpital est considéré comme tertiaire, alors que l'EHPA, comme logement), engendrant un véritable casse-tête pour le maître d'ouvrage.

Cette profusion de démarches existe alors même que l'on observe :

- Que certaines démarches ne prennent pas en compte le contexte local
- Pour les différents référentiels Santé, Hôtellerie,... des certifications NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE® : que peu de spécificités sont exprimées en fonction du type de bâtiment.

La lourdeur de certaines démarches :

Les systèmes de management opérationnel (SMO) des démarches de certification impliquent des lourdeurs administratives. Cela peut avoir pour conséquence que des programmes soient réécrits sur certaines priorités et que les documents amont soient « refabriqués » pour être conforme en audit. Cette lourdeur peut aussi conduire le maître d'ouvrage à l'abandon.

Les nombreuses démarches NF HQE sont très volumineuses pour parfois peu de spécificités liées au type de bâtiment (comme exprimé précédemment).

Des exigences peuvent aussi être dissoutes dans des pages de rappels réglementaires ou de bonnes pratiques (exemple : hauteur de faïence autour des lavabos).

Enfin, le travail bibliographique peut être très fastidieux pour peu de résultat.

Exemple : Bien souvent, au niveau des matériaux, les exigences sont actuellement limitées à la fourniture de Fiches de Déclaration Environnementales et de Sécurité (FDES). Ces exigences ne permettent pas d'avoir une idée de la performance du bâtiment dans son ensemble par rapport à un bâtiment qui constituerait une référence, et les efforts bibliographiques importants restent un peu vains.

Un frein à l'innovation et un manque d'évolutivité ou de réactivité face au progrès technique et architectural :

Parfois, des objectifs de moyens sont préférés à des objectifs de résultat.

Exemple : imposer un ratio minimal d'énergie photovoltaïque n'est pas forcément légitime puisque tous les projets ne sont pas forcément adaptés (ex : présence de masques, limitation en terme de budget de l'opération,...).

C'est ainsi que certaines cibles ne permettent pas la valorisation de systèmes ou procédés innovants, et donc brident la recherche de techniques plus performantes ou adaptées.

Des niveaux de performances trop faibles ... ou irréalisables

On constate des déséquilibres dans le niveau d'exigence de certaines cibles :

- Les performances exigées sont parfois peu contraignantes
- A contrario : d'autres thématiques sont trop exigeantes, voire irréalisables. Cela se vérifie en particulier au niveau des exigences de confort, notamment visuel et acoustique, qui sont parfois trop fortes, et qui peuvent avoir pour conséquence de mettre à mal toute la conception énergétique.
- Certaines thématiques, pourtant fondamentales, peuvent être oubliées : ex : l'accompagnement des futurs utilisateur et l'évaluation des bâtiments en fonctionnement.

Les tarifs pratiqués et la rémunération des professionnels

Les coûts directs et indirects liés aux certifications et labels sont élevés, et incluent non seulement le coût de la démarche, mais également des coûts liés à des études supplémentaires, nécessaires pour mener à bien la démarche.

Il est bien sûr évident qu'appliquer une démarche de qualité environnementale à un projet nécessite des études supplémentaires, mais il existe un problème lié au temps de formalisation des supports qui est un temps caché, souvent non pris en compte dans le coût des études.

Une absence de nuances...

Il est souvent à regretter que les systèmes de notation soient sans gradation, et donc sans distinction de performance quelque soit la qualité du bâtiment certifié, et sans vision rapide à tout moment sur les efforts à accomplir pour accéder à un niveau supérieur.

De plus, ce système peut conduire à un « marchandage » de certains critères.

Des vérifications parfois insuffisantes et des pièces justificatives parfois mal définies :

Les vérifications pour suivre la mise en place de la démarche sont parfois insuffisantes et les pièces justificatives peuvent être mal définies.

Exemple : Dans les démarches de certifications, bien qu'impératif, le Management Environnemental ne fait pas l'objet d'un réel suivi. L'audit réalisé au début du projet n'est pas suffisant. Les renseignements et documents à fournir tout au long de la démarche de certification ne sont pas bien définis. La réalisation des documents peut également se faire à posteriori, donc sans prise en compte par l'équipe de conception.

Des indicateurs et/ou des outils de calcul peu pertinents :

Baser l'obtention d'un label ou la validation d'une cible sur un outil réglementaire (moteur de calcul RT 2005) n'est pas cohérent. Celui-ci n'est aucunement un outil de conception. De plus, son utilisation peut biaiser les résultats : certaines solutions ou énergie sont survalorisées, d'autres performantes sont sous-valorisées ou non autorisées.

De plus, l'utilisation du Cep_{ref} (en kWh_{ep}/m² SHON) est unique en Europe et exclue l'évolution vers un standard et les comparaisons européennes. De plus, exprimé en valeur relative, il pousse à la confusion.

A contrario, la simulation thermique dynamique n'est pas systématiquement exigée. Or, elle est la seule garante des performances d'un bâtiment en phase conception.

Par ailleurs, comment juger des bâtiments non soumis à la RT2005 ? Quel est l'indicateur à considérer ? La question se pose par exemple pour les entrepôts non chauffés : l'indicateur kg CO₂ eq est-il pertinent ?

Conclusion - proposition

Il faut arriver à une **simplification et une homogénéisation des démarches** tout en tenant compte du **contexte local** et des spécificités liées **au type de bâtiment**.

Ces démarches doivent avant tout rester **un outil de progrès** et un « **accélérateur** » de bonnes pratiques.

Cette simplification doit faire en sorte de **réduire les contraintes pratiques** liées actuellement au respect d'une démarche (justificatifs complexes,...).

Les différentes démarches doivent proposer une **approche plus souple** : réactivité et évolutivité face au progrès technique et architectural. Il semble plus judicieux d'obtenir un nombre de points global, et non cible par cible (des garde-fous pouvant être conservés sur certaines cibles).

Elles doivent proposer une **approche multi-critères** : énergie mais aussi éco-matériaux, qualité de l'air, énergie grise, déplacement, ... tout en étant le plus précis possible, ce qui implique :

- la présence de valeurs guides unanimement reconnues
- la possibilité de justifier ces critères (*exemple : la présence d'un outil d'évaluation de l'énergie grise*) voire d'imposer l'utilisation de certains outils (*exemple : STD*)
- la présence d'une véritable vérification de ces indicateurs.

Enfin, le **suivi du bâtiment en fonctionnement**, ainsi que le **retour utilisateur** sont fondamentales afin de disposer d'un retour d'expérience profitable pour faire évoluer ces démarches.

En attendant ...

Il est important **d'informer le maître d'ouvrage** sur les spécificités et les niveaux d'exigence des différentes démarches afin que celui-ci sache identifier lesquelles sont les plus pertinentes.

Une fois la démarche choisie, il doit alors respecter **une certaine cohérence concernant le rendu et le planning de réalisation**.

Annexe : fiches d'analyse

>> Présentation de ces fiches

Chaque démarche est décrite dans une fiche¹ présentant :

- l'organisme responsable
- les bâtiments concernés
- les thèmes abordés
- le prix moyen et les aides
- une description des outils et de la méthodologie
- le lien vers le site internet associé
- les conclusions.

La partie « Conclusion » met en avant les avantages et inconvénients de ces démarches selon différents critères :

- Souplesse / lourdeur de la démarche
- Clarté des documents analysés
- Pertinence des différents outils
- Niveau d'exigence des différentes thématiques
- Proposition de pistes d'amélioration

Il s'agit du point de vue de praticiens de ces démarches².

 Analyse du référentiel Dispositif Région Rhône-Alpes QEB 2009 Version de juin 2009													
Organisme responsable	 Région Rhône-Alpes et ADEME												
Bâtiments concernés	Logement social neuf en région Rhône-Alpes												
Thèmes abordés	<table border="1"> <thead> <tr> <th>THEMES</th> <th>CONTENU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Intégration de bâtiments dans le site</td> <td>Conception bioclimatique, prise en compte des études de déplacements doux, qualité de l'environnement des espaces extérieurs, gestion des eaux pluviales</td> </tr> <tr> <td>2 Matériaux et produits de construction</td> <td>Critères écologiques et possibilité d'apprentissage, les bois, les fibres naturelles, les matériaux locaux, les matériaux à faible énergie grise</td> </tr> <tr> <td>3 Matériau des murs</td> <td>Confort hygrothermique et acoustique</td> </tr> <tr> <td>4 Matériau des fenêtres</td> <td>Confort hygrothermique et acoustique</td> </tr> <tr> <td>5 Réduction des émissions des polluants et des nuisances</td> <td>Optimisation de l'air, qualité de l'air intérieur, déchets ménagers, chasser propre.</td> </tr> </tbody> </table>	THEMES	CONTENU	1 Intégration de bâtiments dans le site	Conception bioclimatique, prise en compte des études de déplacements doux, qualité de l'environnement des espaces extérieurs, gestion des eaux pluviales	2 Matériaux et produits de construction	Critères écologiques et possibilité d'apprentissage, les bois, les fibres naturelles, les matériaux locaux, les matériaux à faible énergie grise	3 Matériau des murs	Confort hygrothermique et acoustique	4 Matériau des fenêtres	Confort hygrothermique et acoustique	5 Réduction des émissions des polluants et des nuisances	Optimisation de l'air, qualité de l'air intérieur, déchets ménagers, chasser propre.
THEMES	CONTENU												
1 Intégration de bâtiments dans le site	Conception bioclimatique, prise en compte des études de déplacements doux, qualité de l'environnement des espaces extérieurs, gestion des eaux pluviales												
2 Matériaux et produits de construction	Critères écologiques et possibilité d'apprentissage, les bois, les fibres naturelles, les matériaux locaux, les matériaux à faible énergie grise												
3 Matériau des murs	Confort hygrothermique et acoustique												
4 Matériau des fenêtres	Confort hygrothermique et acoustique												
5 Réduction des émissions des polluants et des nuisances	Optimisation de l'air, qualité de l'air intérieur, déchets ménagers, chasser propre.												
Prix moyen TTC / Aides + Conditions	Référentiel pouvant nécessiter une AMO HQE pour le maître d'ouvrage. Coût variable en fonction du projet ; AMO HQE aidée à hauteur totale de 70% par la Région et l'ADEME (confirmation août 09).												
Description des outils et des méthodologies	Le référentiel de juin 2009 propose deux séries d'exigences : 1. 13 Exigences de gestion de projet et de vie du bâtiment (assimilable à une obligation de moyen) 2. 33 Exigences techniques (assimilable à des obligations de résultat quantitatif ou qualitatif) Les exigences peuvent être Fermes ou Souples .												

>> Les fiches à consulter

Référentiels régionaux :

- Dispositif pour la QE dans le logement social neuf en Région Rhône-Alpes 2009 (Région Rhône-Alpes, Ademe, ARRA HLM)
- Référentiel Bureaux 2006 (Grand Lyon, ALE de l'Agglomération Lyonnaise)
- Référentiel Habitat durable 2009 (Grand Lyon, ALE de l'Agglomération Lyonnaise)
- Démarche BDM (Association Bâtiments Durables Méditerranéens)
- Référentiel travaux – campagne isolation (Grenoble Alpes Métropole)

Labels et certifications nationaux :

- Rénovation énergétique (Promotelec)
- H&E 2008 (Cerqual)
- NF Bâtiments Tertiaires - démarche HQE, Santé (Certivéa)
- NF Bâtiments Tertiaires - démarche HQE, Etablissement d'Hôtellerie (Certivéa)
- BBC Effinergie (Cerqual, Cequami, Promotelec, Certivéa)
- BBC Effinergie Rénovation (Cerqual, Cequami, Promotelec, Certivéa)

Démarches internationales :

- Leed (US) (US Green Building Council)
- Minergie (Eco, P et P Eco) (Prestaterra)
- Breeam (Angleterre) (BREGLOBAL ltd)

Les fiches sont à retrouver :
 - sur le **site internet de VAD** :
www.ville-amenagement-durable.org
 - sur **son centre de ressources en ligne EnviroBoite** :
<http://enviroboite.net>.

¹ Ces fiches d'analyse reprennent, actualisent et complètent les fiches réalisées par EnviroBat Méditerranée en 2007.

² Membres du groupe de travail VAD ou professionnels sollicités lors d'un petit déjeuner débat organisé le 10 novembre 2009 et par le biais d'un questionnaire mis en ligne sur le site de VAD entre décembre 2009 et janvier 2010

Glossaire :

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

BBC : Bâtiment Basse Consommation

Cep_{ref} : Coefficient de Référence d'un bâtiment, au sens de la RT2005. S'exprime en kilowatt-heure d'énergie primaire, par m² SHON et par an (kWh_{ep}/m²SHON/an).

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

DGHUC : Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

ECO-PTZ : Eco Prêt à Taux Zéro

FDES : Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires

Iisol : Indice d'isolation – Déperditions par l'enveloppe ramenées à la surface dans oeuvre (en W/m².K)

HPE - THPE : Haute Performance Energétique – Très Haute Performance Energétique

SME – SMO : Système de Management Environnemental - Système de Management Opérationnel

Ubat : Déperditions par l'enveloppe ramenées à la surface de l'enveloppe (en W/m².K)

Remerciements :

Rédaction du guide :

>> dans le cadre du groupe de travail « Référentiel » de Ville et Aménagement durable composé de :

- Jean-Luc Calendair (ARKA Architecte), Stéphane Chamel (Ellypsio), Olivier Contion et Benoît Roulin (SE&ME), Mathieu Deleuze (Néopolis), Karine Lapray (TRIBU), Corinne Lecuelle (Architecte), Jean-Pierre Marielle (Initial Consultants), Guillaume Parizot (Etamine), Daniel Schoen (Babylone Avenue), Benoît Scribe (Gauthier Conquet et Associés), Damien Suisse Guillaud et Aurélien Brossaud (Inddigo). En 2007, les personnes suivantes ont également participé à ce groupe de travail : Julien Fontaine (ALE de l'agglomération Lyonnaise), Sébastien Randle (Etamine), et Julien Lamoulié (Néopolis).

>> et suite à de nombreux échanges avec les professionnels de son réseau et ses partenaires.

Relecture du guide :

Hakim Hamadou (ADEME), Laurent Chanussot (Rhône-Alpes Energie Environnement), Yves Doligez (ADRET), Daniel Fauré (RESOBAT), Yves Belmont (DRAC).



Ville et Aménagement Durable

19, rue Victorien Sardou - 69007 Lyon

Tél : 04 72 70 85 59 - associationvad@orange.fr - www.ville-amenagement-durable.org